http://www.snetap-fsu.fr/Entretien-professionnel-annee-2015.html



## Entretien professionnel année 2015

- CAP/CCP -

Date de mise en ligne : jeudi 17 décembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

## Entretien professionnel année 2015

La note de service relative à la mise en place des entretiens professionnels est sortie le 17 décembre 2015.

L'entretien professionnel concerne toutes les catégories de personnels, à l'exception de celles qui relèvent de dispositions spécifiques : professeurs de l'enseignement supérieur, maîtres de conférence, professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), conseillers principaux d'éducation (CPE).

Les agents contractuels (**hormis les enseignants/CPE - <u>ACEN</u>**) employés à durée indéterminée et sur l'ensemble de l'année (n-1) entrent dans le champ d'application des entretiens professionnels.

Cependant, tout agent peut refuser de participer à un entretien professionnel mais il faut savoir que ce refus, notifié va entraîner l'exclusion de l'agent du dispositif de réduction d'ancienneté permettant un changement d'échelon anticipé.

Enfin, tout agent peut saisir à tout moment la CAP ou CCP : http://www.snetap-fsu.fr/-CAP-CCP-a-quoi-ca-sert-.html

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2